AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (19)ItemJean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 5 février 1879

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 5 février 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (19)
Collation2 p. (470r, 471v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 5 février 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49812

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction5 février 1879
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
DestinataireHourdequin, Auguste Adolphe (1824-)
Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméGodin adresse à Hourdequin une épreuve corrigée de la manchette du journal *Le Devoir* à intégrer dans le prochain numéro. Il lui demande de changer les caractères du sous-titre qui est composé de lettres de hauteurs différentes. Il l'avertit que Champury lui envoie un spécimen de sommaire-réclame et le prie d'en envoyer vingt exemplaires à Edmond Thiaudière au 32 rue Serpente à Paris avec vingt exemplaires de la notice-réclame avant le tirage du prochain numéro. Il lui demande de lui envoyer en même temps des épreuves de la notice et du programme-réclame. Il lui signale que l'avis en tête du journal [sur le paiement des abonnements] est à supprimer.

NotesLa manchette du journal *Le Devoir* est modifié à partir du 2 février 1879 : les mentions « Politique [...] Consommation » et « Mutualité [...] Association du capital et du travail », qui encadraient le titre, sont supprimées ; « le titre « Le Devoir » est sous-titré « Journal des réformes sociales » la mention « On s'abonne à Guise (Aisne) au bureau du journal et à Paris, 32, rue Serpente, chez M. Ed Thiaudière, représentant du *Devoir* pour tous renseignements » est ajoutée (en ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/450/80/466/0/0, consulté le 21 mai 2023). Différentes modifications de typographie et de texte sont faites aux informations sous le titre dans le numéro du 9 février 1879, notamment : « Bureau auxiliaire à Paris, 32 rue Serpente, M. Ed Thiaudière, représentant du *Devoir*, présent de 2 à 5 h. pour tous renseignements » (en ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.2/338/50/466/0/0, consulté le 21 mai 2023).

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Critiques, Imprimerie Personnes citées

- Champury, Édouard (1850-1890)
- Thiaudière, Edmond (1837-1930)

Lieux cités<u>32, rue Serpente, Paris</u>

Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Jan & Jemin 79

Missieur Hourdequin,

Je vous metourne sous ce pli d'extreme du titre avec de mois. velles modifications à introduire pour le prochain tirage, To feel obsolument que rous me worther & auties concertored que cense dorat le sous- tette. let comparé. Les bellies ne dont pas de même hauteur: l'il est beautoup hope grand, I'M est trop petit at car letter workend generalement usees. a west has sans un titre que les choses persons ete aussi mal faites. Le vous mie de faire en forte qu'il m'y ait aucune.

chreux de commisse dans les nouvelles modifications que jo vous berrande - M. Champury wies envice un spectmen de dommaire reclame done vous device emoyer to acomplaires a M. E. Ehrandere 32 rue Desperate, Rarid. Nous enver not equilement to exemplain De la notion - reclaime. Par invoi back the fait arant la mise en rage du forumal. Enroye' trop taris-Merrent comme la terraine rerriere, cela vi insrait aucune while o " Veisilly me jaire acregles in an anime temps que à is is I wire few seulerment pour cette somaine) hors ou

quatre ofreuves vela note et du programme. retlama. - L'ani ou tête du Devoir est à dupphimer, Monsieur, Cassenance De ma consideration. distinguée. Fichier